

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 313

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 19

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 17, substituer aux mots :

« deuxième alinéa du III »,

la référence :

« IV ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.